



Retraite compl  mentaire du priv   : une hausse en trompe-l'oeil
Publi   le 7 oct. 2021    17:17 Les caisses de l'Agirc-Arrco sont dans le rouge. Les pensions des retrait  s , anciens salari  s du secteur priv  , ne seront valoris  es que de 1 % au 1er novembre, soit 0,5 point sous le niveau de l'inflation actuelle (1,5 %). Telle est la d  cision du conseil d'administration de l'Agirc-Arrco intervenue ce jeudi 7 octobre. Cette sous-indexation est encore une mauvaise nouvelle pour le pouvoir d'achat des retrait  s ex-salari  s du secteur priv  , qui en 10 ans ont cumul   plusieurs ann  es de sous-revalorisation. Il s'agirait en tout de 13 millions de retrait  s *. Cette d  cision s'inscrit dans un contexte o   la crise sanitaire a fait plonger les comptes de l'Agirc-Arrco. Un accord n  goci   cet   t   permet donc pendant deux ans    son conseil d'administration de sous-indexer les pensions jusqu'   0,5 point sous l'inflation , et non pas 0,2 point comme c'  tait le cas jusqu'alors (accord de 2019).

« Cette d  cision prise aujourd'hui par les partenaires sociaux pour r  tablir l'  quilibre financier du r  gime impact   par la crise sanitaire a un effet n  gatif pour les retrait  s, qui, depuis 10 ans, ont subi plusieurs sous revalorisations des pensions compl  mentaires » , d  ploire Val  rie Batigne, fondatrice et pr  sidente de Sapiendo. Cette fintech experte dans la retraite a calcul   le d  calage cumul   entre les sous-revalorisations et l'inflation depuis 10 ans. Un   cart qui se creuse... Le r  sultat est le suivant : sur 10 ans, le cumul des revalorisations des pensions de retraite Agirc-Arrco est pr  s de deux fois plus faible que l'inflation. Ce qui entra  ne un manque    gagner pour les ex-salari  s du priv   de pr  s de 4 % sur leur retraite compl  mentaire. « Un   cart qui se ressent d'autant plus que la retraite compl  mentaire repr  sente jusqu'   2/3 de la pension totale des cadres, ing  nieurs et autres techniciens » , r  l  ve aussi la pr  sidente de Sapiendo. Dans le d  tail : de



[Visualiser l'article](#)

2011   2021, la valeur du point, servant de base au calcul de la pension de retraite compl  mentaire a   t   revaloris  e de 5,71 % pour les salari  s (ex- Arrco) et de 5,50 % pour les cadres (ex-Agirc) alors que l'inflation a augment   de 9,88 %. ...pour les ex-salari  s Ainsi, pour les salari  s (non-cadres), les revalorisations de leurs pensions compl  mentaires sont 42,22 % inf  rieures    l'augmentation des prix, repr  sentant une perte financi  re sur la partie compl  mentaire de 3,70 %. Concr  tement : en 2011, 1.000 points de retraite Arrco donnaient droit    une pension de 1213,50   . En 2021, ces m  mes 1.000 points donnent droit une pension de 1284,10   , soit une augmentation de 5,71 %. Alors que parall  lement, l'inflation a progress   de 9,88 %, soit un   cart entre la revalorisation et l'inflation de 42,22 %, selon les calculs de Sapiendo. Si les pensions avaient suivi l'inflation, le montant aurait   t   de 1.333,44   , alors qu'il est de 1.284,10   , soit une perte pour le pensionn   de 49,34    par an, repr  sentant 3,70 %. ... pour les ex-cadres : Pour les cadres, le cumul des revalorisations est 44,31 % inf  rieur    l'inflation, soit un   cart plus important que pour les non-cadres (42,22 %). « Certes depuis la fusion Agirc-Arrco, en 2019, l'  volution de la valeur du point est identique pour les cadres et les salari  s mais sur la p  riode 2011   2018, les revalorisations du point Agirc ont   t   moindres » commente Val  rie Batigne. Ainsi, ils accusent une perte nette de 3,99 % sur la partie compl  mentaire sp  cifique aux cadres (ex-Agirc). La pr  sidente de Sapiendo illustre   galement cette perte financi  re pour les ex-cadres du priv   : En 2011, 1.000 points de retraite Agirc donnaient droit    une pension de 423,30   . En 2021, ces m  mes 1.000 points donnent une pension de 446,60   , soit une augmentation de 5,50 %. Alors que parall  lement, l'inflation a progress   de 9,88 %, soit un   cart entre la revalorisation et l'inflation de 44,31 %.



[Visualiser l'article](#)

Ainsi, si les pensions avaient suivi l'inflation, le montant aurait été de 465,14 €, alors qu'il est de 446,60 € soit une perte pour le pensionné de 18,54 € par an, représentant 3,99 %. « Cette sous-indexation résulte d'une obligation d'équilibre financier, qui pèse sur le régime complémentaire des salariés du privé. Face au vieillissement de la population, on doit agir. Diminuer les pensions des retraités est un des leviers du trio infernal (augmentation des cotisations, recul de l'âge de départ, diminution des pensions) », explique-t-elle. Elle estime en revanche que « dans un souci d'équité et de transparence, les efforts doivent être homogènes entre tous les régimes de retraite (régime de base des salariés, régime complémentaire des salariés du public, régime de la fonction publique) ». Pour elle, « les pensions sont globalement toutes sous-revalorisées, mais c'est encore plus le cas pour le régime Agirc-Arrco ». Des réactions partagées Côté syndicats, les réactions sont partagées. « C'est conforme à ce qu'on a signé, il n'y a pas de surprise », a réagi Pascale Coton (CFTC), interrogé par l'AFP, soulagée 'qu'on ne touche pas au fonds d'action sociale du régime, qui a aidé beaucoup de retraités en difficulté pendant la crise sanitaire'. A l'inverse, Michel Beaugas (FO) a voté contre cette sous-indexation, critiquant une « instrumentalisation du niveau des réserves » et rappelant que « les entreprises n'ont pas participé à l'équilibre du régime depuis dix ans ». * A décembre 2019 selon les chiffres de l'Agirc-Arrco. Hélène Dupuy

Les pensions complémentaires des retraités du privé vont être un peu augmentées selon les chiffres que vient d'annoncer l'Agirc-Arrco. Une hausse qui est loin de couvrir l'inflation galopante.



La revalorisation des pensions complémentaires des retraités du privé (Agirc-Arrco) est loin de couvrir l'inflation galopante. (Moschetti/REA)

Les caisses de l'Agirc-Arrco sont dans le rouge. Les pensions des retraités, anciens salariés du secteur privé, ne seront valorisées que de 1 % au 1er novembre, soit 0,5 point sous le niveau de l'inflation actuelle (1,5 %). Telle est la décision du conseil d'administration de l'Agirc-Arrco intervenue ce jeudi 7 octobre.

Cette sous-indexation est encore une mauvaise nouvelle pour le pouvoir d'achat des retraités ex-salariés du secteur privé, qui en 10 ans ont cumulé plusieurs années de sous-revalorisation. Il s'agirait en tout de 13 millions de retraités.

Article avec accès abonnés : <https://www.lesechos.fr/patrimoine/retraite/retraite-complementaire-du-privé-une-hausse-en-trompe-loeil-1353011>